

**CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE ESPOIRS-SENIORS**  
**CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE DE MARCHE**  
**SAMEDI 25 JANVIER ET DIMANCHE 26 JANVIER 2025**  
**A NOGENT SUR OISE**

### 1 - Mode de qualification

La liste des qualifiés sera établie au bilan de la saison Hivernale 2024/2025 (performance réalisée en salle -du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 12 janvier 2025) sous réserve de la réalisation des performances planchers (voir page 7).

Courses	ES	SE	Concours	ES	SE
60m	60	72	Hauteur	15	15
200m	32	32	Perche	15	15
400m	25	25	Longueur	15	15
60m Haies	36	36	Triple Saut	15	15
			Poids	15	15

Une liste principale et une liste d'attente seront publiées. Les athlètes de la liste d'attente seront déplacées sur la liste principale en fonction des désistements et des engagements tardifs.

### 2 – Athlètes non classés dans les bilans.

Des athlètes ne figurant pas encore au bilan de la saison hivernale pourront faire une demande de qualification exceptionnelle avec une performance hivernale ou estivale réalisée de la saison 2023/2024. Cette demande, qui doit être envoyée à [cso@athleif.org](mailto:cso@athleif.org) Cso Lifa avant le lundi 13 janvier 2025 ne pourra être étudiée que si cette performance le place dans le 1<sup>er</sup> tiers des qualifiables.

### 3 – Athlètes Hors-LIFA

Les athlètes licenciés dans des clubs de Provinces pourront faire une demande de qualification. Cette demande ne sera recevable que si elle place l'athlète dans le 1<sup>er</sup> tiers des qualifiables. Le nombre d'athlètes hors LIFA (en dehors des athlètes des structures de haut niveau situé à Eaubonne, Fontainebleu et INSEP) sur une épreuve ne peut dépasser 10% des effectifs sauf dans le cas où le nombre d'athlètes franciliens ne permet pas de remplir les quotas de qualifiés.

### 4- Athlètes non qualifiés ayant amélioré leur performance aux bilans après la date limite du 12 janvier .

Un athlète non qualifié ayant amélioré sa performance aux bilans entre le 13 et le 20 janvier 2025 pourra faire une demande de qualification tardive. Cette demande ne pourra être étudiée que si sa nouvelle performance le place dans le 1<sup>er</sup> tiers des qualifiables et sous réserve du nombre de places disponibles.

### 5- Athlètes CA-JU

Les athlètes de catégories Cadets et Juniors peuvent participer à ce Championnats en tant que Seniors à la condition que leur performance soit meilleure que celle du dernier qualifié Seniors. Les demandes pour les athlètes Cadets et Juniors doivent être envoyé à la LIFA avant le 13 janvier. **Ces athlètes seront inclus dans le quota de qualification des Seniors. La qualification d'un athlète CA-JU ne permet donc pas de prendre un Senior supplémentaire.**

### 6- Demandes d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Mardi 21 janvier 2025. L'ajout des athlètes à la liste principale sera conditionné aux quotas d'athlètes définis par épreuve. Un athlète remplissant les critères de qualification sur une épreuve pleine sera par conséquent ajouté à la liste d'attente.

### 7- Marche

Voir modalités de qualification en page 27

#### **Date limite de réception à la L.I.F.A.**

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le  
**Lundi 13 janvier 2025 à 23h59**

La réunion de qualification se tiendra le Mardi 14 janvier 2025

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du Mercredi 15 janvier 2025

\*\*\*\*\* **FORFAIT - Date limite mercredi 22 janvier 2025 à 23h59** \*\*\*\*\*